

UN SURSIS POUR LA MATERNITÉ



La maternité de Thann est en sursis, cela est une preuve que la mobilisation du territoire paie et que le front commun des élus et des citoyens peut peser dans le débat de l'aménagement de notre territoire !

Les prochains mois vont être décisifs, d'autant plus qu'actuellement se décident les grandes lignes du projet de loi « MA SANTE 2022 ». Or, sous l'appellation « hôpital de proximité », notre hôpital se verrait dépourvu de la chirurgie et de l'obstétrique. Ce n'est pas satisfaisant ! Nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone.

Le taux de fréquentation de l'hôpital va être un élément qui sera pris en compte dans les négociations avec le Groupement Hospitalier dont l'hôpital de Thann dépend, mais aussi auprès de l'Agence Régionale de Santé qui est en charge de l'organisation de l'offre de soins à l'échelle du Grand Est.

Il est donc important que les habitants du Pays Thur Doller aient connaissance de la palette des spécialités qui sont pratiquées à Thann, afin d'y aller en priorité !

Dermatologie, urologie, gynécologie, obstétrique, chirurgie vasculaire, traumatologie, chirurgie digestive, ophtalmologie, gastro-entérologie, diabéto-endocrinologie et chirurgie pédiatrique sont autant de domaines traités à Thann. Sans compter la polyclinique qui est en mesure d'accueillir toutes les urgences en journée.

Souvent, les permanences sont assurées par des médecins mulhousiens, alors pourquoi allonger les trajets ? Allons consulter à Thann !

Nous bénéficions d'un hôpital de proximité avec du personnel compétent, sachons en faire usage et le pérenniser !

Association REST (pour la REnaissance des Services hospitaliers Thannois)